



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SENIORS EN VACANCES : SEJOUR

"MA RIVIERA MENTONNAISE"

A MENTON(06)

du Mardi 26 au Samedi 30 AVRIL 2022



Le Préfet de Région Occitanie et les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie ont la volonté commune de faciliter le départ en vacances des pensionnés des administrations de l'Etat, domiciliés dans la région Occitanie.

Ce séjour vous est proposé dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », mis en place et financé par l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances).

Dans la limite des places proposées et du budget alloué par la SRIAS.

POUR ROMPRE AVEC LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT, POUR OFFRIR DU BIEN-ÊTRE, POUR CREER DU LIEN SOCIAL

Vous résidez en Occitanie, vous êtes pensionné (e), âgé (e) de 60 ans et plus à la date du départ, ou vous avez 55 ans et êtes en situation de handicap. Ce séjour est pour vous !

Votre séjour 05 jours / 04 nuits vous revient à :

- 336 € pour les pensionnés imposables,
- 186 € pour les pensionnés sous conditions de ressources
(participation ANCV* de 150 € déduites *voir conditions page 2).

La SRIAS prend en charge :

le transport, les frais de dossier, taxes de séjour et assurance annulation et rapatriement

**INSCRIPTION OUVERTE A COMPTER
DU JEUDI 10 FEVRIER 2022**



**RENSEIGNEMENTS et RESERVATIONS auprès de l'association
« TOURISME LOISIRS LANGUEDOC ROUSSILLON »
Tel : 06.22.64.03.02 courriel : accueil@tourismeloisirsr.com**

Programme du séjour

JOUR 1 :

TOULOUSE/CARCASSONNE/ NARBONNE/ BEZIERS/ MONTPELLIER/ NIMES/ MENTON Départ le matin de Toulouse en autocar local Grand Tourisme pour un transfert vers Menton. Arrêt à CARCASSONNE, NARBONNE, BEZIERS, MONTPELLIER et NIMES. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée en fin d'après-midi, bienvenue à votre Hôtel EL PARADISO***situé face à la mer. Installation dans les chambres. Réunion d'information et cocktail de bienvenue. Dîner, soirée animée et logement.

JOUR 2 :

CENTRE HISTORIQUE DE MENTON et ACTIVITES LUDIQUES. Matin : découverte libre du centre historique de Menton ou les couleurs des ruelles pittoresques soulignent le charme de la petite cité azurienne. Menton est riche d'un patrimoine naturel et historique exceptionnel. Cette balade vous offrira la splendeur du panorama Mentonnais. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi : Activité ludique de l'hôtel comme le Tir à la Carabine. Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

JOUR 3 :

NICE/EZE VILLAGE PARFUMERIE. Matin : Départ pour Nice, capitale de la Côte d'Azur. Les titres de prestige ne manquent pas à cette station hivernale et estivale qui est aussi un centre de tourisme privilégié. Visite du marché aux fleurs et balade dans la vieille ville (sauf Lundi). Déjeuner au restaurant. L'après-midi, direction Le Nid D'Aigle de la Côte d'Azur : Eze, découverte de ce village perché dans un site merveilleux dominant la mer. Visite guidée d'une parfumerie (facultative). Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

JOUR 4 :

ACTIVITES LUDIQUES OU CREATIVES et DECOUVERTE GUSTATIVE. Matin : Tournoi de pétanque ou autres activités... Déjeuner à l'hôtel. Après-midi : partez à la découverte gustative du plaisir d'antan des confitures.

L'arche des confitures vous ouvre ses portes pour une visite explicative de la fabrication de ces fameux mélanges sucrés. Vous trouverez sûrement votre bonheur avec plus de 1200 sortes de confitures !. Soirée : dîner et soirée animée. Logement.

JOUR 5 :

Matin : Petit-déjeuner. Rendez-vous avec votre conducteur. Arrêt à Monaco pour une découverte libre de la principauté monégasque et assister à la relève de la garde. Déjeuner panier repas. Poursuite vers votre ville. Arrêt à NIMES, MONTPELLIER, BEZIERS, NARBONNE, CARCASSONNE ET TOULOUSE.

A noter :

Le sens du programme pourra être inversé pour des raisons techniques et/ou de disponibilités. Les visites et soirées sont communiquées sous réserve de disponibilités et pourront être modifiées ou remplacées. Le programme sera confirmé quelques jours avant le séjour.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR CHAQUE PARTICIPANT

- Copie de la carte d'identité en cours de validité,
- Copie de l'avis d'imposition 2021 sur revenus 2020, **unique-ment pour les seniors non imposables dont le revenu imposable est inférieur au seuil du tableau indiqué en fonction du nombre de parts fiscales (à demander à TLC avant inscription)**

Tableau 6. Seuils d'imposition.

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	14961	20002	25044	30085	35127	40168	45210	50251	55293	60334	65376
- couple marié ou pacsé	-	-	28235	33276	38318	43359	48401	53442	58484	63525	68567

- Avis de pension retraité(e) de la fonction publique d'état,
- En cas de perte d'autonomie ou de handicap : Copie de la carte d'invalidité ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité.

Ce tarif comprend :

- Le transfert en autocar Grand Tourisme au départ de Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier et Nîmes et retour.
- Votre apéritif de bienvenue le jour 1 ou le jour 2.
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet.
- La taxe de séjour.
- Le linge de toilette fourni et le ménage des chambres.
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour avec un panier repas ; durant la semaine vous bénéficierez d'un dîner régional.
- Le vin rouge ou rosé à discrétion et le café aux déjeuners.
- Les prestations prévues au programme.
- Les animations des soirées (*soirée Karaoké, dansante, ...*).
- L'accès aux infrastructures du centre.
- Le droit d'adhésion et l'assistance téléphonique 24h/24H.
- La couverture d'une assurance annulation et rapatriement.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle : 55€/ personne pour le séjour;
- Toutes prestations supplémentaires demandées.

*Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances . Ce dispositif permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel. L'ANCV participe au financement du coût du séjour pour les personnes âgées sous conditions.

Condition de participation de l'ANCV :

Une aide financière de 150 € est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable se trouve sous le seuil d'imposition prévu par l'ANCV (dans la limite des fonds attribués) .

L'aide financière est aussi accordée sans conditions de ressources, aux accompagnants de la personne retraitée suivants :

- Jeune en Service Civique.
- Enfant en situation de handicap rattaché au foyer fiscal du retraité.
- Aidant familial ou professionnel d'un senior en situation handicap ou de dépendance.

Tout conjoint marié ou tout partenaire pacsé avec une personne éligible au programme seniors en vacances peut lui-aussi en bénéficier, sous réserves d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble durant le séjour.